



Découvrez le canal de Chambly, en service depuis 1843, où écluses manuelles et ponts rythment le passage des embarcations.

Un lieu idéal pour le vélo, les pique-niques et l'observation des bateaux dans un cadre historique et naturel.



Règlements et bonnes pratiques sur l'eau comme en berge

Il est de la responsabilité des plaisanciers et visiteurs de s'informer et de connaître les règlements en vigueur dans les canaux historiques. Certaines activités sont interdites dans un canal. En tout temps, les usagers doivent faire preuve de jugement et de civisme sur les sites de Parcs Canada. La liste de règlements qui suit n'est pas exhaustive. Balayez le code QR ci-bas pour consulter la réglementation complète.

Il est notamment interdit de :

- faire un bruit exagéré dans un canal historique entre 23 h et 6 h (Art. 7 (c));
- pêcher à moins de 10 m d'une écluse ou d'un quai d'approche, ou sur un pont qui enjambe un canal de navigation (Art. 7 (e));
- plonger, de sauter, de faire de la plongée ou de se baigner dans un canal de navigation, ou à moins de 40 m d'une porte d'écluse ou d'un barrage (Art. 10 (b));
- faire du ski nautique ou d'exercer toute activité consistant à être remorqué par un bâtiment dans un canal de navigation (Art. 10 (a));
- s'amarrer au quai d'attente pendant les heures d'ouverture si vous ne voulez pas être éclusé (Art. 40.2);
- camper sur les terrains d'un canal historique, sauf sur les terrains de camping pour plaisanciers clairement identifiés à cet effet (Art. 18);
- jeter dans le canal historique des déchets ailleurs que dans des récipients désignés à cette fin (Art. 11 (b));

La période d'amarrage maximale est de 48 heures. 24 h doivent s'écouler avant de retourner vous amarrer à la même écluse. Notez que cette réglementation est sujette à changement.

La conduite d'une embarcation motorisée avec les facultés affaiblies constitue une infraction en vertu du Code criminel du Canada.

Assurez-vous aussi d'avoir suffisamment de sacs pour ramasser ses besoins.

La piste est partagée par de nombreux utilisateurs à pied, à vélo, en planche à roulettes ou avec poussette. Restez alerte et faites preuve de courtoisie et de civisme avec les autres visiteurs. Réduisez votre vitesse.

Comme lors d'une randonnée en nature, rappez vos déchets avec vous lorsque possible.

Pour obtenir plus d'information sur les règlements et les bonnes pratiques en matière de sécurité dans les canaux historiques, visitez notre site Web.

Règlements :

<https://parcs.canada.ca/carte-chambly-securite>